

Noisy le Grand, le 8 septembre 2008

Monsieur Michel PAJON,

Député Maire
Mairie de Noisy le Grand

Monsieur le Député Maire,

Ce courrier fait écho à l'incompréhension dont nous font part un très grand nombre de parents qui nous alertent en masse au sujet de la hausse considérable des tarifs du centre de loisirs et de la restauration scolaire, à compter du 1er septembre. En tant que fédération de parents d'élèves, nous tenons à vous faire part nettement de notre protestation devant l'ampleur de ces hausses, dont on peut se demander si la municipalité a pleinement mesuré le poids qu'elles représentaient dans le budget d'un ménage noiséen.

Pour mémoire, rappelons qu'elles se manifestent sous diverses formes :

- d'abord par le changement du mode de calcul du quotient familial, aligné désormais sur celui de la Caisse d'allocations familiales.

Sur le principe, nous aurions pu comprendre cet alignement, si le nouveau calcul avait tenu compte de l'ensemble des charges supportées par les familles, et notamment celles du logement, premier poste budgétaire aujourd'hui des ménages. Mais il se trouve que toutes les tranches se voient affectées d'une augmentation tout à fait significative.

- ensuite par la hausse de tarifs

du centre de loisirs: accueil du matin, du soir, du mercredi, des vacances
de la restauration scolaire
des classes d'environnement

Les parents qui nous contactent sont d'autant plus touchés par ces augmentations qu'ils sont affectés par **la hausse concomitante des tarifs d'un très grand nombre d'autres services municipaux à l'enfance :**

- l'école de musique, et notamment la hausse cachée représentée par la suppression du tarif dégressif à partir du deuxième enfant. Elle conduit à elle seule à une augmentation nette de 25 % des tarifs pour les familles concernées, hors augmentation par le quotient ;

- l'école municipale des sports ;

- les activités en Maison pour tous, hausse cachée là aussi dans la suppression des tarifs dégressifs

Pour pleinement vous rendre compte de la situation, nous vous invitons à vous reporter aux tableaux comparatifs des tarifs par tranche, publiés sur notre site, et joints en annexe, ainsi qu'aux simulations de charges familiales qui vous permettront d'en prendre la mesure à l'échelle d'un foyer noiséen. Ils regroupent la plupart des services municipaux à l'enfance, **car parents d'élève ou parents tout court, c'est bien un seul et même budget familial qui doit répondre à l'ensemble des besoins de nos enfants.**

Ils vous permettront de constater que, contrairement à votre affichage de "plus de justice sociale", **les plus démunis subissent une hausse importante (30,91%)** et les tranches les plus élevées voient le poste budgétaire de garde des enfants augmenter de 60%, au point que **les communes avoisinantes offrent désormais un tarif hors commune inférieur au tarif intérieur noiséen** – quel intérêt présente dès lors ce service municipal ?

Ces hausses démesurées et tous azimuts risquent de réduire ou de supprimer pour bon nombre de Noiséens la possibilité d'utiliser les centres de loisirs. Le risque d'en voir partir les enfants des tranches les plus basses et ceux des tranches les plus élevées n'est pas à exclure, ce qui irait directement à l'encontre de la politique de mixité sociale que vous poursuivez. De plus, qu'advierait-il de certains enfants financièrement exclus des centres de loisirs et livrés au désœuvrement ? Ce service n'est pas pour la plupart pas un service de confort, mais une prestation essentielle.

En parallèle, aucun de nous n'a pu constater que la qualité de ces prestations ait subitement augmenté, ce qui aurait pu expliquer et justifier ces augmentations. Tout au contraire, nous avons pu pointer au moins une dégradation, dont nous vous avons largement alerté avant les vacances : la diminution de postes d'ATSEM en maternelle, qui porte un sérieux préjudice à la qualité de l'accueil de nos enfants dans les écoles de Noisy le Grand.

En cette rentrée financièrement difficile pour l'ensemble des Français, nous constatons avec regret que Noisy le Grand, qui se distinguait d'un bon nombre de communes franciliennes par une politique sociale proposant un coût attractif pour ses services péri-scolaires, est devenue au détour d'un été, une commune chère pour les familles. La diversité des services offerts devient presque inutile, car une politique tarifaire qui limite l'usage des services n'est pas forcément compatible avec une stratégie de service public utile et efficace.

Nous vous demandons d'envisager des mesures d'assouplissement des décisions prises étalées dans le temps et souhaitons que d'autres solutions soient recherchées, l'une d'entre elles pouvant être dans le rétablissement, voire l'extension des tarifs dégressifs.

Partisans comme toujours de la plus grande concertation, nous nous tenons bien entendu à votre disposition et dans l'espoir d'un dialogue œuvrant dans l'intérêt des Noiséens,

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Député Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidente,
Patricia Pavan

le bureau de l'Union Locale Fcpe,

Christine	Charlotte	Rémy	Juliette	Cécile
Le Coeur-Morice	Castelao	Le Rouzic	Jestaz	Cauchy-Clerc

P.J. Tableaux des comparaisons de tarifs 2007-2008 et 2008-2009

P.J.2 Simulation de budget des services à l'enfance pour un foyer, tranche par tranche.

Copies: M. Emmanuel Constant, adjoint à l'Education
M. Michel Miersman, adjoint aux Finances

Publication : panneaux Fcpe des groupes scolaires
site de la Fcpe-Noisy : <http://fcpe.nlg.free.fr/>